



National Defence

Deputy Minister

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Sous-ministre

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

JUN 3 0 2023

L'honorable John Williamson
Présidente du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Cher Monsieur Williamson,

La Défense nationale est heureuse de présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes le rapport de situation ci-joint sur le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information.

Cordialement,

 Bill Matthews

Pièce jointes : 1

Mise au point à l'intention du Comité permanent des comptes publics relative au Rapport 3 – L'administration de la justice dans les Forces armées canadiennes, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Demande d'information du Comité permanent des comptes publics :

Étant donné que les mesures correctives du Cabinet du juge-avocat général ne seront efficaces que si le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information (SAJGI) est mis en oeuvre et utilisé, le Comité demande de faire le point sur le SAJGI : une rétroaction initiale sur son utilisation et ses pratiques de formation et une rétroaction sur toute amélioration administrative du système de justice militaire.

Contexte

Le 22 avril 2020, la Défense nationale a reçu une lettre du Comité des comptes publics dans laquelle il lui était demandé de faire le point au sujet de la mise en œuvre du Système d'administration de la justice et de gestion de l'information, ou « SAJGI ».

En mai 2020, la Défense nationale a fait le point pour le Comité sur le lancement et le déploiement du SAJGI, sur les pratiques de formation mises en place pour les utilisateurs, sur la rétroaction initiale concernant son utilisation et sur les améliorations potentielles à l'administration de la justice militaire. La Défense nationale a indiqué que le développement du Système et son déploiement à l'échelle des Forces armées canadiennes ont été freinés par la COVID-19. Elle n'a pas été en mesure de fournir une date prévue de finalisation des fonctions avancées du SAJGI ou un calendrier de déploiement, mais s'est engagée à faire le point avec le Comité d'ici le 31 décembre 2020 et l'a depuis tenue informée sur une base annuelle. Plus précisément, la Défense nationale prévoit le début du déploiement du SAJGI 2.0 d'ici la fin de 2024.

Lors de la dernière mise au point de juin 2022, la Défense nationale a indiqué qu'elle continuait à établir le cadre et les processus nécessaires pour permettre le déploiement du SAJGI dans l'ensemble des Forces armées canadiennes de manière mesurée et responsable, et elle s'est engagée à fournir plus d'informations au Comité dans les sections suivantes : 1) le plan et le calendrier de déploiement du SAJGI, 2) les progrès réalisés au niveau de l'administration et des fonctionnalités du SAJGI, et 3) les progrès réalisés au niveau de la formation des utilisateurs du SAJGI et la rétroaction des utilisateurs.

Le point sur le Système d'administration de la justice et de gestion de l'information

Déploiement du SAJGI (version 2.0)

Comme indiqué dans la plus récente mise au point à l'intention du Comité en juin 2022, les modifications qui ont été apportées à la *Loi sur la défense nationale* qui découlent de la mise en œuvre des dernières dispositions du projet de loi C-77 (*Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*), et l'entrée en vigueur de la *Déclaration des droits des victimes* le 20 juin 2022 auront une incidence sur l'administration des dossiers de justice militaire. Par exemple, l'audience sommaire, une nouvelle forme de procès disciplinaire, a été ajoutée, et le procès sommaire a été éliminé. Le processus décisionnel pour déterminer la tenue d'une audience sommaire ou d'une cour martiale a aussi grandement changé par rapport à l'ancien système. La Défense nationale

continuera de faire en sorte que le SAJGI reflète le système de justice militaire actuel et soit en mesure de fournir des données qui peuvent être mesurées et analysées efficacement.

La Défense nationale continue de planifier le déploiement de la nouvelle version du SAJGI (SAJGI 2.0). La Défense nationale prévoit maintenant que le déploiement du SAJGI 2.0 commencera à l'automne 2024, ce qui témoigne d'une compréhension plus complète du nouveau système de justice militaire au cours de l'année écoulée depuis sa mise en œuvre.

Améliorations fonctionnelles et administratives au SAJGI

La Défense nationale continue de faire des progrès dans l'administration et la fonctionnalité du SAJGI. La fonctionnalité de la cour martiale grâce à l'intégration du Système d'information de la sécurité et de la police militaire (SAMPIS) et du Système de gestion des dossiers du directeur des poursuites militaires (DMP-CMS) avec le SAJGI a été retardé jusqu'après le déploiement du SAJGI 2.0 pour s'assurer que le processus d'audience sommaire est bien reflété dans le SAJGI et accessible aux utilisateurs, car c'est le processus qui devrait être utilisé plus fréquemment.

Au moment de la prochaine mise à jour au Comité, la Défense nationale prévoit que la planification de l'intégration du SAMPIS et du DMP-CMS avec le SAJGI sera en cours.

Pratiques de formation pour le SAJGI et rétroaction des utilisateurs

Depuis l'élaboration et la prestation de l'apprentissage en ligne individuel à rythme libre pour le SAJGI (version 1.0) en avril 2022, les commentaires des utilisateurs ont mené à l'élaboration d'une nouvelle approche de formation pour le SAJGI 2.0. Comme les utilisateurs du SAJGI n'accèdent au système qu'en cas de besoin, il peut s'écouler beaucoup de temps entre la fin de la formation formelle et le moment où ils utilisent réellement le SAJGI. Par conséquent, le SAJGI 2.0 sera élaboré avec un système électronique de soutien du rendement (SESR) intégré. Le SESR est une combinaison de fichiers d'aide et de liens logiciels qui, avec des systèmes de soutien facilement accessibles faisant appel à de multiples niveaux de personnel, fourniront aux utilisateurs le soutien dont ils ont besoin pour naviguer efficacement dans le système, en assurant l'exactitude des données sans qu'une formation formelle soit requise.

Pour ce qui est de l'ordre de mise en œuvre, le SESR sera terminé après l'élaboration du SAJGI 2.0, car il faut une plateforme stable pour le mettre en place. La planification du SESR sera finalisée avant le 30 juin 2024.

Prochaines mises au point à l'intention du Comité

La poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAJGI permettra à la Défense nationale de donner directement suite à bon nombre des principales conclusions formulées par le vérificateur général, ainsi qu'à la recommandation 50 du Rapport de l'autorité du troisième examen indépendant au ministre de la Défense nationale (le rapport Fish), qui consiste à élaborer et à commencer à exploiter le SAJGI dès que possible. Pour mettre pleinement en œuvre la recommandation 50 du rapport Fish, la Défense nationale s'efforce de développer un SAJGI 2.0 qui reflète le système de justice militaire et qui fournit des données qui peuvent être mesurées et analysées efficacement.

La Défense nationale présentera au Comité une mise au point sur le déploiement du SAJGI 2.0, les progrès réalisés dans l'administration et la fonctionnalité du SAJGI, et les progrès réalisés sur le SESR, d'ici le 30 juin 2024.